

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du VENDREDI 5 JUIN 2026 - 18h00



L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Caveirac** étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **Caveirac** étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Catherine LAPIERRE ; Florence DUSSAUT ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Pascal MIARD ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Philippe LOYAU ; Nathalie PERROT ; Sophie ESCUDIER ; Valérie MARINARO ; Sophie GIMENO ; Gwendoline PELLISSIER ; Gautier CASES ; Pauline DELOFFRE ; Patrick ETIENNE ; Loïc CODOU ; Florence COMTE

Etaient absents excusés avec procuration : Antoine GIRON pouvoir à Florence COMTE, Morganne SAUNIER pouvoir à Isabelle MAZAY, Elisabeth CRES pouvoir à Loïc CODOU

Etaient absents excusés sans procuration : Marc SERVILE

Etaient absents non excusés sans procuration : Cyril GUERRE, Ruben VANEL (ont rejoint la séance lors de la présentation du rapport n°7)

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers Présents : 23

Nombre de Conseillers Votants : 26

Nombre de Conseillers Absents ayant donné procuration : 3

Nombre de Conseillers Absents excusés sans procuration : 1

Nombre de Conseillers Absents non excusés sans procuration : 0

1°) Madame Odile GIOVANNELLI est désignée secrétaire de séance

2°) Énumération des points de l'ordre du jour de la séance

Rapport N°1 - **Élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs** – Rapporteur M. le MAIRE

Rapport N°2 - **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 avril 2026** – Rapporteur M. le MAIRE

Rapport N°3 - **Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales de BRL** M. le MAIRE

Rapport N°4 - **Désignation du représentant à l'Assemblée spéciale de la SPL AGATE**– Rapporteur M. le MAIRE

Rapport N°5 - **Rue Fanfonne Guillaume et Rue de l'Allée - Dissimulation des réseaux secs - Approbation du programme d'investissement et signature des conventions avec le SMEG**– Rapporteur M. le MAIRE

Rapport N°6 - **Convention de partenariat avec Nîmes Métropole dans le cadre du programme Les Vendredis de l'agglomération et Les Pesticides de l'agglomération 2026-2027**– Rapporteur I. MAZAY

Rapport N°7 - **Attribution des subventions de fonctionnement aux associations** – Rapporteur J. BALLESTEROS

Rapport N°8 - **Convention de mise à disposition d'un bâtiment et/ou équipement sportif pour le mandat associations** – Rapporteur J. BALLESTEROS

3°) Décisions du Maire à annoncer (prises en vertu de l'article L. 2122-22 du C. G. C. T.)

Décision N° 4 Prise le 28 mai 2026 - Révision loyer du local commercial "Le Fournil du château" au profit de Monsieur Steve BLAISEL pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2027

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



1/8

La Secrétaire de séance

Odile GIOVANNELLI

Décision N° 5 Prise le 28 mai 2026 - Révision loyer de Madame et Monsieur LANGLOIS du logement au 1er étage de la poste Route de Nîmes pour la période 1er mai 2026 au 30 avril 2027.

Décision N°6 Prise le 2 juin 2025 - Cession du fonds de commerce "Le caveau des 3C" par Mr Steve BLAISEL au profit de Madame GERARD Stéphanie à compter du 21 mai 2026. La désignation du bien loué sera "Le Spot".

4°) Informations du Maire :

1- **Changement de propriétaire Caveau des C** – Steve BLAISEL a vendu le fonds de commerce mais garde le côté du Fournil

2- **Les travaux Allée du Parc et rue Fanfonne Guillaume** avancent il n'y a pas de souci particulier....

3- **Les travaux du Château d'eau aux Ramias** impasse de l'Aspic ont débuté

4- Manifestations à venir :

Du vendredi 5 au dimanche 7 juin : **Exposition de peinture/sculpture « Sous les voutes »** en salle des fêtes organisée par l'association « Je, tu, il, nous »

Samedi 6 juin à 20h30 : **Nuit d'harmonie au château** – concert de musique classique organisé par l'Union musicale de Garons dans le parc du château

Mercredi 10 juin à partir de 15h00 : **Gala de roller dance** à la salle polyvalente

Vendredi 12 juin à partir de 18h00 : **Les Electros du château** dans le parc du château

Samedi 13 juin de 17h00 à 22h00 : **Festival de chorales** organisé par le Lion's Club Nîmes Doyen au profit des associations OSE et ALTER EGAUX en soutien aux enfants atteints de neurofibromatose

Vendredi 26 juin de 10h00 à 18h00 : **Fête des écoles** organisée par l'APE dans la cour de la médiathèque

5- **Date du prochain conseil municipal** : Jeudi 2 juillet

VOTE DES RAPPORTS

RAPPORT N°1 - Élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs – Rapporteur M. le MAIRE

Monsieur le Maire, rapporteur :

1. Ouverture et Constat du Quorum

Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, ouvre la séance en application de l'article L. 2122-17 du CGCT. Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre [Nombre] conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

2. Constitution du Bureau Électoral

En application de l'article R. 133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire. Il comprend également les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Jean-Luc CHAILAN
- Odile GIOVANNELLI
- Gautier CASES
- Pauline DELOFFRE

3. Rappel des Règles du Scrutin

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Odile GIOVANNELLI

Monsieur le Maire rappelle les dispositions applicables :

- Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2026-05-21-00001 en date du 21 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués à élire, la commune doit élire **15 délégués titulaires** et **5 suppléants**.
- Conformément aux articles L. 289 et R. 133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.
- Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate qu'une seule liste commune de candidats, issue d'une concertation entre l'ensemble des sensibilités du conseil municipal, a été formellement déposée.

Cette liste est dénommée : Caveirac Sénatoriales 2026

Il est ensuite procédé au vote secret par bulletin déposé dans l'urne.

Résultats du Scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 24
- c. Nombre de bulletins blancs / enveloppes vides : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 24

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Caveirac Sénatoriales 2026	24	15	5

Proclamation des Élus

Au vu des résultats, Monsieur le Maire proclame élus délégués et suppléants les candidats de la liste **Caveirac Sénatoriales 2026** dans l'ordre de présentation :

Délégués Titulaires (15)

1. CHAILAN Jean-Luc
2. MAZAY Isabelle
3. SERVILE Marc
4. LAPIERRE Catherine
5. GUERRE Cyril
6. DUSSAUT Florence
7. BALLESTEROS Jérôme
8. GIOVANNELLI Odile
9. MIARD Pascal
10. PERROT Nathalie
11. PAQUETTE Didier
12. ESCUDIER Sophie

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



3/8

La Secrétaire de séance
Odile GIOVANNELLI

13. GALLI Philippe
14. COMTE Florence
15. CODOU Loïc

Suppléants (5)

1. LEMONNIER GIMENO Sophie
2. VANEL Ruben
3. MARINARO Valérie
4. DESPROGES Marcel
5. DELOFFRE Pauline

RAPPORT N°2 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 avril 2026 – Rapporteur M. le MAIRE

Monsieur le Maire informe que le procès-verbal du conseil du jeudi 30 avril 2026 a été transmis par voie numérique aux conseillers municipaux le 29 mai 2026 et sera mis en ligne dans la semaine suivant son approbation.

Les observations formulées en séance ont été retranscrites sur le procès-verbal.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 30 avril 2026.

RAPPORT N°3 – Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales de BRL - M. le MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la ville de Caveirac est actionnaire de la société d'économie mixte locale BRL (Bas-Rhône Languedoc).

A ce titre, un représentant de la commune doit être désigné pour l'assemblée générale des actionnaires ainsi que pour l'assemblée spéciale des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire indique qu'il convient donc de désigner un représentant de la commune au sein de ces instances de BRL. Il fait appel à candidature.

Monsieur Pascal MIARD propose sa candidature.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidats et propose la désignation à main levée.

Suite à l'avis favorable du vote à main levée, il est procédé au vote : Monsieur Pascal MIARD obtient 24 voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE A L'UNANIMITE** Pascal MIARD en qualité de représentant de la commune de Caveirac à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée des Collectivités Territoriales de BRL.

RAPPORT N°4 – Désignation du représentant à l'Assemblée spéciale de la SPL AGATE – Rapporteur M. le MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que, dans le cadre du renouvellement des instances de la Société Publique Locale (SPL) AGATE consécutivement aux dernières élections locales, il convient de mettre en place sa nouvelle gouvernance.

La commune de Caveirac, en sa qualité d'actionnaire de la SPL AGATE, est appelée à être représentée au sein de l'Assemblée spéciale. Cette instance regroupe les actionnaires minoritaires et participe à leur représentation collective au sein du Conseil d'administration de la société.

Monsieur le Maire indique qu'il convient donc de procéder à la désignation, par délibération du Conseil Municipal, du représentant de la commune appelé à y siéger.

Il fait appel à candidature.

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Odette GIOVANNELLI

Monsieur Cyril GUERRE propose sa candidature.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation à main levée.

Suite à l'avis unanime du vote à main levée, il est procédé au vote : Monsieur Cyril GUERRE obtient 24 voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE A L'UNANIMITE** Monsieur Cyril GUERRE en qualité de représentant de la commune de Caveirac à l'Assemblée spéciale de la SPL AGATE.

RAPPORT N°5 – Rue Fanfonne Guillaume et Rue de l'Allée - Dissimulation des réseaux secs - Approbation du programme d'investissement et signature des conventions avec le SMEG – Rapporteur M. le MAIRE

Monsieur le Maire, Rapporteur, expose :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux coordonnés « Rue Fanfonne Guillaume et Rue de l'Allée - Dissimulation des réseaux secs - Coord. RH & RC ».

À la demande de la mairie, le Territoire Énergie du Gard (SMEG 30) a étudié l'enfouissement des réseaux secs. Ce projet, d'une emprise d'environ 580 ml incluant également la rue de la Bouvine, la rue Gabriel Gosse et l'allée du Parc, permettra de mettre en sécurité les réseaux électriques et télécom tout en assurant un éclairage performant.

Le montant total prévisionnel du projet s'élève à **346 965,76 € HT**, soit **416 358,91 € TTC**.

Conformément aux statuts du Syndicat, le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans les États Financiers Estimatifs (EFE) joints au dossier. Il convient aujourd'hui d'approuver ces projets, de solliciter les inscriptions budgétaires correspondantes et d'autoriser la signature des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés :

1. APPROUVE les projets sur les réseaux dont les montants s'élèvent à :

- **Électricité (25-451-DIS)** : 179 671,76 € HT (215 606,11 € TTC)
- **Éclairage public (25-451-EPC)** : 88 411,38 € HT (106 093,66 € TTC)
- **Génie civil Télécom (25-451-TEL)** : 78 882,62 € HT (94 659,14 € TTC) Et demande leur inscription au programme d'investissement syndical.

2. DEMANDE toutes les aides et subventions possibles auprès des organismes compétents.

3. S'ENGAGE à inscrire au budget communal les participations définitives telles qu'elles figurent dans les EFE, s'élevant approximativement à :

- **83 655,35 €** pour le réseau d'électricité
- **110 514,23 €** pour le réseau d'éclairage public
- **98 603,27 €** pour le réseau de génie civil Télécom

4. AUTORISE Monsieur le Maire à viser les États Financiers Estimatifs ainsi qu'à signer les conventions de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public et de génie civil Télécom, tels annexés à la présente.

5. DÉCIDE que le versement des participations s'effectuera en deux temps (acompte à la commande et solde à réception), sur la base des dépenses réellement réalisées.

6. S'ENGAGE, en cas d'abandon du projet par la commune, à prendre en charge les frais d'étude s'élevant à : 1 872,00 € TTC (Elec), 636,00 € TTC (EP) et 924,00 € TTC (Télécom).

7. SOLLICITE les autorisations de voirie nécessaires et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RAPPORT N°6 – Convention de partenariat avec Nîmes Métropole dans le cadre du programme Les Vendredis de l'agglo et Les Pestacles de l'agglo 2026-2027 – Rapporteur Isabelle MAZAY

Madame Isabelle MAZAY, rapporteur,



Le Maire
Jean-Luc CHAMBERLAND

5/8

La Secrétaire de séance
Odile GIOVANNELLI

Informe le Conseil Municipal que la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole reconduit pour l'année 2027 son programme de partenariat culturel. Par délibération n° CT 2026 01 061 en date du 2 février 2026, le Conseil Communautaire a formellement autorisé la mise en œuvre de cette opération.

Nîmes Métropole propose ainsi aux communes de son territoire une programmation culturelle de qualité, valorisant plusieurs disciplines artistiques (théâtre, danse, musique, magie, arts de la rue, jeune public). Cette opération a pour objectifs de favoriser l'accès à la culture pour tous les publics, d'apporter un soutien à la diffusion pour les compagnies professionnelles et d'assurer une permanence artistique de proximité.

Le programme se décline en deux volets :

- « Les Vendredis de l'Agglo » : spectacles tout publics programmés les vendredis soir
- « Les Pestacles de l'agglo » : spectacles jeune public sous forme de « festival », programmés durant les vacances scolaires

Sur le plan financier et logistique : l'accès à ces spectacles est entièrement gratuit pour la population. Nîmes Métropole prend à sa charge l'intégralité du coût des spectacles (cachets des artistes, frais techniques de la compagnie, transport, hôtellerie) ainsi que les droits d'auteur et voisins (SACEM, SACD, SPEDIDAM). L'agglomération fournit également les supports de communication et assure le contrôle des entrées par des billets d'exonération ainsi que la présence d'une société de sécurité privée.

En contrepartie, la commune s'engage à :

- Mettre à disposition une salle ou un site en parfait état de fonctionnement, adapté aux contraintes techniques du spectacle, et en assurer le nettoyage.
- Assurer la logistique matérielle et veiller à la conformité des installations électriques et scéniques requises par les artistes.
- Prendre en charge financièrement la restauration des artistes et des techniciens sur la journée.
- Assurer la sécurité publique de l'événement en effectuant la déclaration en préfecture, en mobilisant les effectifs de police municipale nécessaires et en mettant en œuvre les mesures liées au plan Vigipirate.

La présente convention prendra effet à compter du 1er janvier 2027 pour se clôturer le 31 décembre 2027.

Le Conseil municipal,
à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole pour l'année 2027.
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut l'élue déléguée, à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT QUE** les dépenses relatives à la restauration des artistes et aux éventuels frais techniques à la charge de la commune seront inscrites au budget de l'exercice 2027.

RAPPORT N°7 – Attribution des subventions de fonctionnement aux associations – Rapporteur Jérôme BALLESTEROS

Monsieur Jérôme BALLESTEROS, rapporteur,


Soumet au conseil municipal le vote des subventions communales de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2026.

Les attributions ont été étudiées à partir d'un dossier administratif et en fonction des critères d'évaluation portant sur le caractère exhaustif des informations transmises et de l'implication des associations au dynamisme de la vie locale et validées par la commission des sports et associations réunie le 5 mai 2026.

Le rapport de Monsieur Jérôme BALLESTEROS entendu,

Monsieur Ruben VANEL en tant que membre du Conseil d'administration de l'Association les Bipèdes de la Vaunage quitte la salle au moment du vote concernant cette association. La voix de Madame Elisabeth CRES, membre de Concept Vaunageol, portée par Loïc CODOU, n'est également pas prise en compte.

Le Conseil municipal,
à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,
Le Maire
Jean-Luc CHIFFOLEAU



La Secrétaire de séance
Odile GIOVANNELLI

6/8

VU les propositions de la commission sports et associations ;

DÉCIDE d'allouer les subventions de fonctionnement aux associations selon les tableaux ci-dessous :
(Les élus membres du bureau d'une association se retirent lors du vote de la subvention à l'association concernée)

Nom de l'Association	Montant de la subvention de fonctionnement 2026	Période(s) de versement	VOTE
Association Abeille et Bio diversité	300 €	juin	UNANIMITE
Association Accroplanches	400 €	juin	UNANIMITE
Association Caveirac Vaunage	350 €	juin	UNANIMITE
Association Concept Vaunageol	1 700 €	juin	UNANIMITE
Association des Parents d'Élèves (A.P.E.)	1 000 €	juin	UNANIMITE
Association Gymnastique Volontaire	700 €	juin	UNANIMITE
Association la boule amicale	500 €	juin	UNANIMITE
Association la Recyclerie de la Vaunage	150 €	juin	UNANIMITE
Association les Bipèdes de la Vaunage	350 €	juin	UNANIMITE
Association Je Tu Il Nous	1 000 €	juin	UNANIMITE
Association les loups de la vaunage	800 €	Juin	UNANIMITE
Association les Ouistitis	700 €	juin	UNANIMITE
Association Motos Sécurité Epreuves	200 €	juin	UNANIMITE
Association Pierre Sèche et Garrigue de Caveirac	650 €	juin	UNANIMITE
Association Sport Nature et Découverte (SND)	700 €	juin	UNANIMITE
Association Sportive de la Vaunage (football)	500 €	juin	UNANIMITE
Association Sporting club de la Vaunage (Handball)	400 €	juin	UNANIMITE
Association du Souvenirs Français Comité de la Vaunage et du Rhône	200 €	juin	UNANIMITE
Association Vacances Sports Loisirs (Judo club de la Vaunage)	800 €	juin	UNANIMITE
Cercle taurin Paul Ricard	500 €	juin	UNANIMITE
Club de la font d'Arques	1 300 €	juin	UNANIMITE
Club de Tir Saint Roch	800 €	juin	UNANIMITE
Club Josie Martial – décors et porcelaine	400 €	juin	UNANIMITE
Ecole de Musique (E.M.C.N.R.)	1 000 €	juin	UNANIMITE
FNACA	500 €	juin	UNANIMITE
Karaté Caveirac Vaunage	200 €	juin	UNANIMITE
Roller Dance Company	400 €	juin	UNANIMITE
OCCE école élémentaire	2 500 €	juin	UNANIMITE
OCCE Ecole Maternelle	1 500 €	juin	UNANIMITE
Société de Chasse	1 000 €	juin	UNANIMITE
Tennis Club de Caveirac	2 000 €	juin	UNANIMITE
Union de la Jeunesse Caveiracoise	6 000 €	juin	UNANIMITE

DIT que ces sommes, soit au total 29 500 €, seront mandatées à l'article correspondant du budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire
Jean-Luc CHAILLARD



7/8

La Secrétaire de séance
Odile GIOVANNELLI

Loïc CODOU interroge sur le coût des associations. Il souhaite savoir si les charges en lien avec l'utilisation des salles (énergie, ménage, gestion administrative...) ont déjà été calculées. Monsieur le Maire répond que ça n'a jamais été fait car c'est une « usine à gaz » pour collecter tous les éléments nécessaires à ce calcul, d'autant plus que certaines salles ne disposent pas de compteurs distincts et doivent faire l'objet d'un retraitement analytique pour déterminer le coût énergétique à attribuer à chacune d'elles.

RAPPORT N°8 – Rapport N°8 - Convention de mise à disposition d'un bâtiment et/ou équipement sportif pour le mandat associations – Rapporteur Jérôme BALLESTEROS

Monsieur BALLESTEROS, rapporteur,

Présente la convention de mise à disposition d'un bâtiment et/ou d'un équipement sportif municipal entre la commune de Caveirac et toutes les associations qui utilisent régulièrement des salles, bâtiments et équipements communaux. Cette convention a été validée par la commission des sports et associations réunie le 5 mai 2026

Elle sera signée pour la durée du mandat entre la commune de Caveirac et l'association concernée.

Le rapport de Monsieur BALLESTEROS, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

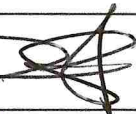

APPROUVE le rapport

DÉCIDE la mise en place d'une convention type de mise à disposition d'un bâtiment ou équipement sportif municipal entre la commune et une structure associative sur la base du modèle présenté en annexe.

PRECISE que ces dispositions resteront applicables pour la durée du mandat sous réserve d'une nouvelle décision des membres de l'assemblée délibérante.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer la convention et à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de la présent délibération.

Jean-Luc CHAILAN lève la séance du Conseil Municipal à 18h30.

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 5 Juin 2026		
NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
Jean-Luc CHAILAN	MAIRE	
Odile GIOVANNELLI	SECRÉTAIRE DE SÉANCE	

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN


La Secrétaire de séance
Odile GIOVANNELLI
